

Déclaration de la 37^e me session de l'examen périodique
universel prévu en Janvier \ Février 2021 au Palais des
Nations à Genève

ASSOCIATION DE LUTTE CONTRE LA DEPENDANCE
(ALCD)

Déclaration présentée par Monsieur MOHAMED BOCOUM Secrétaire Général
de l'ALCD



I.INTRODUCTION

- ◆ L'Association de Lutte contre la Dépendance est une organisation non gouvernementale mauritanienne , enregistrée au Ministère de l'Intérieur sous le N°616 du 26 juillet 1999.
- ◆ Elle est dotée du statut consultatif auprès du Conseil Economique et Social des Nations Unies depuis 2017.
- ◆ Elle oeuvre dans le domaine des droits de l'homme et particulièrement la protection des droits de la femme et des enfants.
- ◆ L'ALCD dispose depuis 2003,de centres d'accueil et d'écoute des femmes victimes de VBG et des enfants en déperdition dans certaines wilayas du pays

126.38 Etablir des voies de recours rapides qui soient accessibles aux femmes victimes de violence et de pratiques dangereuses .tel que recommande par le comité pour l'élimination de la discrimination à

l'égard des femmes (Slovénie]

- Il convient de noter qu'en Mauritanie, il existe deux études de références dans le domaine des violences faites aux femmes : les enquêtes MICS de 2007 et de 2011 relatives aux MGF et l'Enquête nationale sur les violences à l'égard des femmes (ENVEF2011). Ces dernières années des actions encourageantes ont été prises par le Gouvernement, à travers la stratégie nationale d'institutionnalisation du Genre destinée à lutter contre les discriminations à l'égard des femmes y compris les différentes formes de violences et ce, afin de promouvoir leur développement économique et social. L'objet de ces études est donc de faire un état des lieux sur le phénomène de la violence faite aux femmes en Mauritanie. Cependant, il y a lieu de noter que certaines pratiques courantes dans la société mauritanienne n'ont pas été, volontairement, appréhendées par l'ENVEF2011, pour ne pas faire double emploi avec d'autres enquêtes menées par l'ONS. Il s'agit en particulier de l'excision et du gavage qui constituent une violation fondamentale des droits humains

Recommandations spécifiques VBG

- ◆ (i) condamner la violence contre les femmes et (ii) mettre en œuvre dans les plus brefs délais et par tous les moyens appropriés une politique visant à éliminer la violence à l'égard des femmes. Par ailleurs, l'article 4 du Protocole à la Charte africaine des droits de l'Homme et des peuples (2003), dispose que «toute femme a droit au respect de sa vie, de son intégrité physique et à la sécurité de sa personne. Toutes les formes d'exploitation, de punition et de traitement inhumain ou dégradant doivent être interdites

126.32 Intensifier les efforts pour faciliter les procédures administratives afin que tous les enfants soient enregistrés à la naissance (Turquie) .

- ◆ 1.Progrès réalisés:
- ◆ Promotion et protection des droits de enfants à travers la mise en oeuvre d'une stratégie nationale de protection des enfants en Mauritanie.
- ◆ L'obligation de la déclaration et de l'inscription des naissances dans le registre nationale des naissances.
- ◆ Loi n° 2011 - 003 abrogeant et remplaçant la loi n°96.019 du 19 Juin 1996 portant Code de l'Etat Civil en Mauritanie

126.48 Poursuivre ses efforts pour mettre en œuvre une loi pour lutter contre le travail des enfants en adoptant un projet de loi sur l'interdiction du travail des enfants et la lutte contre ses causes principales (état de Palestine)

- ◆ Les pouvoirs publics mauritaniens ont entrepris au cours des dernières années d'importantes réformes visant à assurer une plus grande adéquation du droit interne avec la convention internationale relative aux droits des enfants
- ◆ Pour consolider les acquis, plusieurs structures interviennent dans le processus pour une meilleure adéquation entre le droit mauritanien et la convention internationale sur le droit des enfants.

Progrès enregistrés dans le domaine de protection des enfants

- ◆ Plan d'action 2009-2013 pour protéger les enfants des violences et traitements dégradants.
- ◆ Plan d'action 2015-2020 pour l'élimination des pires formes de travail des enfants
- ◆ La Chambre de Commerce et d'Industrie de Mauritanie et l'UNICEF ont signé un protocole de coopération visant à promouvoir le rôle du secteur privé dans son soutien aux droits de l'enfant

la lutte contre le travail des enfants (Soudan)

- ◆ Au niveau du Commissariat aux Droits de l'Homme et à l'Action Humanitaire, et l'Agence Nationale de Lutte contre les séquelles de l'esclavage coordonnent toutes les politiques de l'Etat en matière de la protection sociale, en luttant contre la traite des personnes, y compris les enfants.
- ◆ Au niveau du Ministère de l'Education Nationale, du Ministère de la justice et du Ministère de la Jeunesse pilotent des structures chargées des violences faites aux enfants.

Recommandations spécifiques relatives à la protection des enfants

- ◆ Développer des campagnes de sensibilisation sur les conséquences à long terme des violences contre les enfants,
- ◆ Impliquer toute la communauté y compris les leaders religieux et traditionnels, les élus , la presse et les enfants,
- ◆ Encourager le dialogue parents-enfants
- ◆ Renforcer les partenariats entre les agences du SNU, les ONGs, les communautés et autres acteurs qui traitent des questions liées aux violences faites aux enfants.